



## Commission de la jeunesse

### 3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

#### Activités socio-éducatives en faveur des jeunes bas-rhinois et soutien à leur engagement

#### Rapport n° CP/2012/117

**Service gestionnaire :**  
Service de la jeunesse

**Résumé :**

Le présent rapport soumet à votre avis, le concours financier apporté par le département aux centres socioculturels et aux associations pour leurs actions en faveur des jeunes du Bas-Rhin.

Le présent rapport vous propose les soutiens suivants aux acteurs oeuvrant dans le champ de la politique départementale de la jeunesse :

1. Au titre des contrats d'objectifs signés avec certaines associations, partenaires du Département :
  - **La Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin (FDMJC)** en ce qui concerne l'animation et le développement des politiques jeunesse des territoires. Conformément au contrat d'objectifs 2010/2012, approuvé par la commission permanente du 1<sup>er</sup> mars 2010, il vous est proposé d'attribuer à la FDMJC une subvention à hauteur de 170 000 € au titre de 2012,
  - **L'association Unis-Cité Alsace** pour la valorisation de l'engagement et de la citoyenneté des jeunes du Bas-Rhin. Le contrat d'objectifs 2009/2012 a été approuvé par la commission permanente du 5 octobre 2009. Conformément à celui-ci, il vous est proposé de verser à l'association une subvention de 100.000 € au titre de 2012,
  - **Le CRAJEP** (Comité Régional des Associations de la Jeunesse et de l'Education Populaire), co-porteur avec le Département de l'expérimentation Pass'engagement, action cofinancée par l'Etat au titre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Le projet proposé par le CRAJEP consiste à coordonner les actions de formation et d'accompagnement des partenaires locaux et des jeunes impliqués dans la mise en œuvre du « Pass'Engagement ». Dans le cadre de l'expérimentation, huit territoires ont été retenus sur une période de deux ans, de janvier 2011 à décembre 2012. La commission de la jeunesse avait émis en décembre 2010 un avis favorable à l'attribution d'une aide au CRAJEP à hauteur de 50.000 € (gagée sur la subvention de l'Etat) sur la durée de l'expérimentation. Notre assemblée avait également approuvé le contrat d'objectifs sur la période 2010-2012 entre le CRAJEP et le Département d'un montant de 50 000 €. La commission permanente du 7 février 2011 a validé le soutien financier du Département à hauteur de 25 000 € pour 2011. Il vous est proposé de verser 25.000€ au CRAJEP au titre de l'exercice 2012.
2. Au titre du soutien des centres socioculturels non encore concernés par un contrat territorial pour la jeunesse.

Les demandes qui vous sont soumises concernent le solde des subventions de fonctionnement et de renouvellement de l'équipement de l'année 2011.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21102	65-6574-33	880 000,00 €	880 000,00 €	131 539,33 €
30475	65-6574-33	215 000,00 €	215 000,00 €	170 000,00 €
34013	65-6574-33	225 000,00 €	225 000,00 €	125 000,00 €

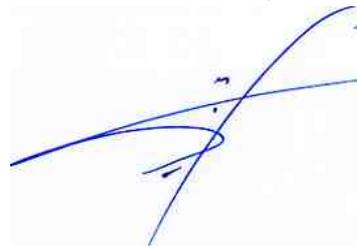
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 426.539,33 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives.*

*En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, elle autorise par ailleurs son Président à signer les conventions de financement à intervenir entre le Département et la Fédération Départementale des Maisons de Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin (FDMJC), l'association Unis Cité Alsace et le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Ces conventions sont établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental.*

Strasbourg, le 23/01/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL